

**PROCÉDURE DESTINÉE AUX STRUCTURES DE RECHERCHE TUNISIENNES  
SUR LES DÉMARCHES  
VIS-À-VIS DE LEUR TUTELLE**

**Livrable Div**

**Mai 2015**

**Nébila MEZGHANI**

**Christian PILLOT**

*Ce rapport a été préparé par Nébila MEZGHANI, Expert senior en Propriété Industrielle et Christian PILLOT, expert Senior, chargé de la supervision de la mission globale décrite dans les TdR 064-ITF-I-7-2-DPC2.*

*Les résultats, conclusions et interprétations exprimés dans ce document sont ceux de Nébila MEZGHANI et de Christian PILLOT.*

*Ils ne reflètent en aucun cas la position ou l'opinion de l'Union européenne ou l'Unité d'Appui au PASRI.*



# SOMMAIRE

<b>SYNTHESE DE L'ENSEMBLE DE LA MISSION</b>	<b>5</b>
<b>PRÉAMBULE :</b>	<b>10</b>
<b>1. BESOINS D'INFORMATION</b>	<b>11</b>
<b>2. RÔLE DES STRUCTURES LOCALES DE VALORISATION</b>	<b>11</b>
<b>2.1 Bases juridiques</b>	<b>11</b>
2.1.1 La loi d'orientation de 1996 :	11
2.1.2 Confirmation de la mission de l'ANPR dans la Loi du 26 juillet 2010 :	11
<b>2.2 Déclinaison territoriale :</b>	<b>11</b>
2.2.1 Un Bureau de Transfert de Technologie dans chaque établissement	11
2.2.2 L'ANPR met en place un bureau d'assistance et d'animation du réseau des BuTT	13
2.2.3 Les Technopôles impulsent les coopérations régionales	13
2.2.4 Rôle des BuTTs dans le suivi de la P .I. avec les tutelles	13
<b>2.3 Le rôle de la DGVRR</b>	<b>13</b>
<b>3. RAPPORT D'ACTIVITÉ DES LABORATOIRES</b>	<b>14</b>
<b>4. DÉCLARATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT</b>	<b>14</b>
<b>5. DÉCLARATION D'UNE VALORISATION POTENTIELLE</b>	<b>14</b>
<b>6. DÉPÔT DE DEMANDE DE BREVET EN TUNISIE OU À L'ÉTRANGER</b>	<b>15</b>
<b>7. ANNEXES</b>	<b>17</b>
7.1 Rapport d'activité des laboratoires	17
7.2 Signature d'une convention	29
7.3 Détection d'une possibilité de valorisation	31
7.4 Dépôt de demande de brevet en Tunisie ou à l'étranger	33
7.5 Dossier complet de déclaration d'invention	35

## SYNTHESE DE L'ENSEMBLE DE LA MISSION

Nous présentons cette synthèse afin de bien situer ce livrable dans son contexte.

Cette action a conduit à 6 livrables dont nous présentons une synthèse en 4 pages suivie du rappel du cadrage de la mission par les TdR, les bénéficiaires et les réunions du COPIL et des sommaires des 6 livrables représentant 275 pages de l'intégrale des livrables<sup>1</sup>.

Le travail s'appuie sur une analyse de l'importante masse de données disponibles : 162 rapports sur le thème de la valorisation, une douzaine d'analyses sectorielles publiées par l'API et un très grand nombre de lois, décrets et règlements ont été analysés et sont disponibles, pour quelques mois, dans une « Dropbox » accessible à tous :

<https://www.dropbox.com/sh/bafps4palxdv7de/AAAU87TNYnLmOQSUR9qUhADsa?dl=0>

L'analyse se base assez largement sur l'analyse des parties prenantes car la situation économique et sociale de la Tunisie, les comportements des entreprises et la motivation des chercheurs, la réalité du tissu économique, les séquelles de l'ancien régime et les difficultés rencontrées pour la mise en œuvre des réformes sont les bases sur lesquelles il faut construire en évitant surtout de transplanter des recettes internationales.

Les experts ont rencontré et questionné plus de 120 interlocuteurs représentatifs de la diversité des partenaires impliqués (Enseignants, chercheurs, agents de valorisation, doctorants, centres techniques, technopoles, ministères et agences, industriels, financiers, juristes...) et ont présenté la synthèse de leur action devant une centaine de participants lors d'un séminaire de restitution organisé au Golden Tulip El Metchel le 3 avril 2015. La typologie des personnes rencontrées est très large.

**La synthèse des livrables peut se faire en 5 parties :**

- Une analyse** (SWOT et Benchmark) des procédures existantes ainsi que et des freins et moteurs à la valorisation identifiés par 6 ateliers de travail
- Quinze recommandations d'actions opérationnelles** pour développer la valorisation et accroître quantitativement et qualitativement les demandes de brevets nationaux issus de la recherche publique.
- Une suggestion de 3 thèmes fédératifs de recherche** intéressants pour leurs perspectives sectorielles de développement, et pour le dynamisme de leurs relations avec la recherche.
- Un manuel très complet d'aide à la négociation** de tous les types de contrat associant les laboratoires publics tunisiens avec des organisations, des établissements ou des entreprises nationales ou étrangères avec 13 modèles d'accords, protocole, conventions et contrats proposés à partir d'une synthèse de documents disponibles re-rédigés pour bien prendre en compte les spécificités tunisiennes.
- Des procédures à l'usage des structures de recherche** vis-à-vis de leur tutelle en matière de déclaration et d'information sur la propriété industrielle.

### A. l'ensemble des données analysées nous permet de dresser un bilan SWOT :

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Premier pays d'Afrique pour le nombre de publications par habitant</li> <li>- Beaucoup de subventions</li> <li>- Lois votées assez bonnes mais mal appliquées</li> <li>- Implication des centres techniques</li> <li>- Quelques bons centres de recherche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de priorités nationales claires et déclinées</li> <li>- Recherche peu en rapport avec les besoins</li> <li>- Peu de reconnaissance pour les chercheurs</li> <li>- Manque d'informations sur qui fait quoi</li> <li>- Pas de travail en réseau</li> <li>- Complexité des procédures</li> <li>- Opacité des critères de sélection</li> <li>- Entreprises mal informées</li> <li>- Lois votées méconnues et mal appliquées</li> <li>- Difficultés d'accès au crédit pour les entreprises</li> <li>- Faiblesse du système de Propriété Industrielle conduisant à peu de dépôt de brevets</li> </ul>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'innovation est le support de la croissance</li> <li>- Réforme en cours de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche</li> <li>- Budget de l'Enseignement supérieur et de la Recherche égal à 1.68% du PIB</li> <li>- Solde primaire du budget maîtrisé (déficit 2015 limité à 2,4% du PIB)</li> <li>- Soutien international (PASRI, GIZ, Banque Mondiale)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Période incertaine et troublée depuis 2011</li> <li>- Petit nombre de dossiers déposés</li> <li>- Manque d'intérêt des entreprises</li> <li>- Découragement</li> <li>- Conflits entre institutions</li> </ul>

**Nous appliquons la règle d'or d'analyse SWOT : Saisir les opportunités en s'appuyant sur ses points forts mais en évitant les menaces par le travail sur ses points faibles :**

**Sur la base d'une recherche globalement d'assez bonne qualité et des points forts du SNI, il faut**

<sup>1</sup> disponible sur [https://www.dropbox.com/sh/edwbioclqds7kc/AACCN07Q-pfLeQ12wUm\\_P5IAa?dl=0](https://www.dropbox.com/sh/edwbioclqds7kc/AACCN07Q-pfLeQ12wUm_P5IAa?dl=0)

profiter des réformes en cours, des possibilités budgétaires et du soutien de la communauté internationale pour afficher clairement une stratégie et des priorités nationales exploitant au mieux toutes les possibilités des lois existantes (hormis quelques améliorations indispensables) afin de simplifier les procédures et les faire connaître à travers un réseau de coopération des acteurs motivés grâce à une claire définition du rôle de chacun au sein du SNI, une meilleure reconnaissance de leur implication et enfin de meilleurs accès aux financements pérennes pour les entreprises.

## B. Les 16 recommandations sont directement issues de cette analyse :

### Au niveau de l'État :

1. **Communiquer au maximum et au plus haut niveau** pour montrer l'engagement de l'État sur une stratégie politique claire pour la recherche et sa valorisation.
2. **Publier des procédures validées au plus haut niveau** ministériel ou interministériel explicitant clairement les meilleures, c'est-à-dire les plus efficaces façon de mettre en place une gestion dynamique des contrats pour chaque ordre d'établissement (EPA, EPST....) afin de responsabiliser ainsi les acteurs de terrains

### Un réseau de Bureaux de liaison accompagnés par l'ANPR

3. **Mettre en place un Bureau de liaison dans chaque établissement où se développe l'offre technologique** (Universités, centres publics de recherche, ISET, centres techniques et technopôles), interface de proximité ayant pour vocation d'assurer la coordination et le lien entre les institutions où se développe l'offre technologique et l'entreprise où se définit la demande technologique d'autre part

**Nous suggérons de conserver le terme BuTT** qui est original à la Tunisie, déjà connu et plutôt positif : le BuTT fait gagner le match....) en l'étendant à toutes les structures, entités ou bureaux qui ont la mission d'information de proximité pour les entreprises ET les structures publiques participant à l'innovation.

Nous associons les ISET car elles ont un grand potentiel grâce à la présence de Professeurs Technologues très compétents en matière de pratique industrielle et des pépinières qui y sont généralement implantées. Nous suggérons d'y créer des Unités de Développement Technologique (Une ou deux maximum par ISET dans un premier temps) pour confirmer leur rôle dans le Système National d'Innovation.

Ce bureau peut prendre la forme la plus simple d'un correspondant, chargé de cette mission. Dans des établissements plus importants, il regroupera plusieurs personnes. L'essentiel est que chaque chercheur puisse aller rencontrer le Bureau de liaison à pied depuis son laboratoire.

L'ANPR mettra à la disposition des Bureaux de liaison un Back-office de spécialistes et un plan de formation. L'ANPR pourra compléter le financement mis en place par l'établissement de tutelle dans le cadre de ses missions et de son budget

4. **Organiser le réseau des Bureaux de liaison** au niveau régional autour des technopoles et au niveau national autour de l'ANPR.
5. **Mettre à la disposition des agents locaux un système de bases de données** reprenant les bases existantes localement ou nationalement, en particulier dans les autres ministères
6. **Publier dans chaque établissement un guide de bonne pratique** pour la gestion des contrats avec l'environnement
7. **Ouvrir le service de gestion des contrats passés avec l'environnement proposé par l'ANPR** aux établissements qui en feraient la demande par l'intermédiaire de leur Directeur ou Président
8. **Organiser une formation de base à la propriété industrielle** à tous les agents locaux de valorisation et de transfert de technologie

### Améliorer, pérenniser et compléter les procédures existantes

9. **Publier pour chaque type d'aide financière une notice claire** déclinée également sur internet par TOUTES les autres agences et services. Demander au préalable à chaque direction ou agence responsable d'une procédure d'étudier les améliorations possibles
10. **Pérenniser la procédure MOBIDOC** en remplaçant progressivement le financement étranger (Union Européenne) par un financement tunisien s'appuyant sur une dotation d'État et un mécénat de grandes entreprises tunisiennes et étrangères. En profiter pour améliorer les procédures et l'évaluation.
11. **Création de deux procédures initiant la spirale vertueuse des coopérations :**
  - **Une VRR junior**, sous la responsabilité de la DGVR, apportant au laboratoire un complément de moyens pour contribuer à sa participation à l'encadrement d'un PFE en entreprise
  - **Une Prestation Technologique Réseau**, sous la responsabilité de l'API (ou une extension du chèque service) couvrant des dépenses sous-traitées à un partenaire externe (laboratoire de recherche, centre technique, construction de prototype, étude de marché, cabinet d'expertise, conseil en propriété industrielle... etc...)
12. **Encourager les Universités, les Centres de Recherche et les Entreprises à mettre en place des contrats de recherche partenariales** lançant une nouvelle procédure appelée CIEL qui « rembourse » une partie des contrats de recherche partenariale. Analyser également comment mettre en place progressivement un Crédit d'Impôt Recherche « à la Tunisienne »

## Obtenir un accroissement quantitatif et qualitatif des demandes de brevets

13. **Agréer un corps de conseils en Propriété Industrielle** qui serait composé de juristes ayant eu une formation en droit de propriété intellectuelle associés contractuellement à des ingénieurs ayant ou non reçu une formation en Propriété industrielle pour apporter la compétence technique en fonction des différentes branches professionnelles
14. **Soutenir le recours au Conseil en Propriété Industrielle** en mettant en place une prise en charge pour les laboratoires (via le TTO ci dessous) et une prime, le chèque service ou un crédit d'impôt pour les PME
15. **Création d'un Office du Transfert de Technologie national (TTO)** dont la mission s'étend de la réception des projets à la concession de contrats d'exploitation, en passant par le conseil en stratégie de Propriété Intellectuelle, la participation au dépôt des demandes de brevet, la recherche de partenaires industriels, la négociation et la rédaction de contrats d'exploitation, et la gestion de portefeuilles de brevets.
16. **Compléter ces dispositions** par un renforcement général
  - de l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle prévu dans les programmes universitaires tunisiens
  - de l'information et de la sensibilisation du public quant à l'étendu du phénomène du plagiat
  - des actions du Conseil National de Lutte contre la Contrefaçon

## C. Les secteurs incontournables de l'économie tunisienne, vu leurs poids économiques, sont :

1. Textile	avec 37% des exportations	et 44% des emplois industriels
2. Mécanique, électricité et électronique	avec 33% des exportations	et 20% des emplois industriels
3. Agroalimentaire	avec 11% des exportations	et 13% des emplois industriels
4. Chimie	avec 8% des exportations	et 5% des emplois industriels

Ces quatre secteurs devront évoluer et connaîtront des difficultés et des restructurations mais l'innovation offre des opportunités de sortie vers le haut

Les analyses prospectives identifient les secteurs de développement à 10 ans :

- Les textiles techniques
- Le développement de gammes agroalimentaires élaborées (semi-conserves, surgelés, packaging), la nutrition, le bio, le bien-être et la cosmétique)
- Les industries automobiles et aéronautiques qui incluent l'électronique embarquée, les plastiques techniques et les matériaux avancés, la mécatronique, la robotique...
- Le développement des TIC et du Business Process Outsourcing par l'infrastructure et les sociétés de services
- La santé avec les biotechnologies ou la Tunisie a quelques avantages : collaborations internationales nombreuses, proximité de l'Europe, climat et logistique d'accueil des visiteurs professionnels.

La recherche couvre tous les domaines mais avec un secteur de santé où les publications et les coopérations internationales sont les plus nombreuses, l'agroalimentaire, l'environnement et la pêche suivent, les sciences exactes (Maths, Ingénierie, Physique, Matériaux) tiennent bien leur place mais les sciences sociales et humaines sont un peu en retard.

L'existence de centres techniques ou de technopôles dans de nombreux secteurs industriels est un facteur favorable au développement des relations entre la recherche et les entreprises donc à l'innovation.

Même si le choix de secteurs économiques est un choix éminemment politique qui ne peut être fait que par les responsables élus, nous avons donc dressé, conformément à notre cahier des charges, une liste de 3 programmes d'incitation possibles liés aux usages plutôt qu'aux disciplines selon le modèle des appels d'offres européens.

Cette présentation encourage la transdisciplinarité et permet à des scientifiques volontaristes de plusieurs disciplines de réorienter leurs recherches vers l'innovation.

1. **Innovations pour les transports** (automobile, aéronautique, rail, marine..) : électronique embarquée, textiles, matériaux, plastiques techniques, mécatronique, robotique, gestion de production....
2. **Produits naturels** produits plus élaborés, emballages, nutrition, huiles essentielles et cosmétiques, bien-être...
3. **Vieillir en pleine forme** Biotechnologie, Nature et santé, Matériel médical, Accueil des seniors....

Nous ne citons pas des secteurs très importants qui ne doivent pas être oubliés mais pas avec des aides orientées Recherche ...mais plutôt avec des soutiens classiques à l'industrie, la compétitivité, la formation professionnelle...ou même en tant que nécessité de développement global comme les technologies de l'information et des communications avec le **Plan National Stratégique TUNISIE DIGITALE 2018** qui vise à généraliser la connectivité haut débit des citoyens et des entreprises et à renforcer l'usage des TIC dans tous les secteurs d'activités et qui repose sur six axes, à savoir, l'infrastructure numérique, les usages pour les entreprises et pour les citoyens, le e-gouvernement (réseautage électronique des administrations, numérisation des données, et e-services pour les citoyens), offshoring (exportation des services), l'innovation et l'entrepreneuriat, et le e- business.

**Nous suggérons de lancer 3 appels d'offres avec la procédure CIEL (Convention pour l'Innovation entre les Entreprises et les Laboratoires) qui a été expliquée dans le livrable A sur ces thèmes**

## D. Nous fournissons un guide très complet d'aide à la négociation dont l'objet est de fournir une assistance aux structures publiques de recherche tunisiennes pour la négociation des conventions avec leurs homologues étrangers ou des industriels nationaux ou étrangers, avec des points essentiels et incontournables à traiter lors de la négociation d'un contrat de recherche collaborative tout en présentant certaines bonnes pratiques en la

matière, une sorte de « Code de bonne conduite ».

Une bonne négociation, en connaissance de cause, permet d'aboutir à un contrat de recherche collaborative équilibré assurant la relation « gagnant-gagnant » entre les partenaires, en tenant compte des enjeux et attentes des différents acteurs.

Ce guide se présente en trois parties :

- Publier ou breveter : les bons réflexes du chercheur.
- ----La négociation de la propriété des brevets d'invention issus des résultats de la recherche publique tunisienne
- La négociation de l'exploitation des brevets d'invention issus des résultats de la recherche publique tunisienne

Ce guide pourra être mis à la disposition des agents de valorisation mais il devra être accompagné d'une formation permettant de bien distinguer les invariants essentiels que l'on retrouve dans 4 documents de base :

1. **L'accord de confidentialité et de secret** qui doit être conclu le plus tôt possible pour permettre aux parties de travailler en confiance en préservant leurs intérêts moraux, industriels et commerciaux
2. **La convention de cotutelle** signée entre universités et centres de recherche nationaux ou étrangers qui fixe les conditions de travail, de délivrance des diplômes et surtout de confidentialité et de propriété des résultats et des savoir-faire issus de la recherche
3. **La convention de recherche partenariale** qui est la forme la plus intégrée de collaboration avec toutes les clauses utiles. Toutes les autres conventions (Conseil, prestation de services, accompagnement de PFE ou de MOBIDOC, transfert de matériel peuvent être déduits en retirant les clauses sans objet)
4. **Le contrat de concession de licence de brevet** qui permet d'aborder l'essentiel des aspects concernant la propriété industrielle. Nous insistons par contre sur le fait que les conventions concernant la propriété et l'exploitation des inventions sont extrêmement délicates et devraient dans tous les cas être traitées avec l'appui d'un professionnel.

## **E. Enfin nous proposons des procédures à l'usage des structures de recherche**

vis-à-vis de leur tutelle en matière de déclaration et d'information sur la propriété industrielle.

En effet, les laboratoires et les unités de recherche n'ayant pas la culture de la propriété industrielle ne voient pas la nécessité d'informer leur tutelle des actions qu'ils mènent et qui seraient susceptibles d'avoir un impact sur la valeur des inventions auxquelles ils pourraient être associés.

Nous avons délibérément choisi de rédiger ce document de manière très sobre, sans commentaires excessifs, afin de ne garder que l'essentiel des procédures.

Les Bureaux de liaison ont un rôle essentiel dans la détection des brevets potentiels et dans les premières phases de détection et d'évaluation avant transmission à la DGVRP qui a en charge la gestion et le suivi de la Propriété Intellectuelle des résultats de la Recherche issus des laboratoires publics sous la tutelle des ministères concernés par la recherche (MESRS mais aussi les autres tels que ceux de la Santé, des TIC ou de l'Agriculture, etc...)

Pour assurer cette mission, les BuTT assisteront les laboratoires pour

- La préparation des rapports d'activité des laboratoires concernant la valorisation
- La préparation des conventions de partenariat de recherche :
- La détection d'une possibilité de valorisation
- La transmission avec avis de la demande auprès de la DGVRP de dépôt de brevet en Tunisie ou à l'étranger

Outre les rapports d'activité des laboratoires, riches d'information pour eux, les Bureaux de liaison aideront à la rédaction et transmettront aux services compétents du MESRS et éventuellement des autres ministères concernés les 3 documents suivants :

- ⚡ Déclaration de signature d'une convention de partenariat
- ⚡ Déclaration d'une valorisation potentielle
- ⚡ Demande de dépôt de brevet

Au-delà, les décisions et le suivi de la Propriété Industrielle relèvent de la responsabilité de la DGVRP qui tiendra bien sûr informés les BuTT et auxquels elle pourra faire appel en tant que de besoin

Pour remplir cette mission, la DGVRP devrait développer en son sein une cellule professionnelle (Office Tunisien de Transfert de Technologie) de suivi de la P.I. issue des laboratoires publics avec pour mission :

1. Réception et archivage des documents transmis par les Bureaux de liaison
2. Réception des demandes de brevet transmises par le réseau des Bureaux de liaison
3. Instruction et évaluation de ceux-ci, décision de dépôt
4. Financement de l'assistance d'un Conseil en P.I. pour la confirmation de brevetabilité, la rédaction et le dépôt auprès de l'INNORPI d'une demande de brevet Tunisien
5. Recherche de licenciés (courtage des brevets)
6. Accompagnement des négociations de cession de licence d'exploitation
7. Collecte et distribution des redevances selon les lois en vigueur et les accords contractuels.



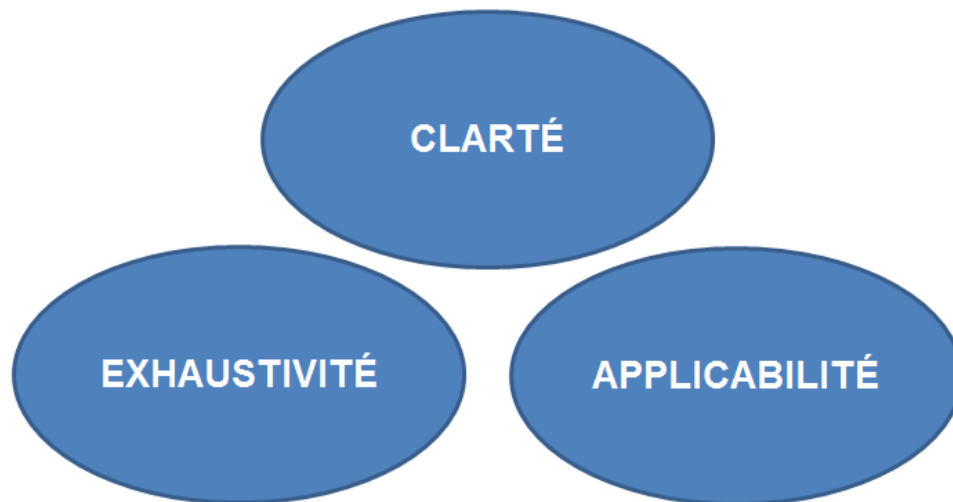




## **Préambule :**

En Tunisie, comme d'ailleurs dans bien d'autres pays, hélas un peu sous l'influence de l'école administrative française, les procédures sont souvent trop compliquées car elles se veulent trop PARFAITES et cela a pour conséquence LE REJET ou pire encore, LE CONTOURNEMENT.

*Toute procédure doit rechercher un équilibre entre 3 utopies :*



Si on admet que les 3 utopies sont inconciliables, on oublie souvent qu'elles sont également peu compatibles 2 par 2 :

- Exhaustivité et clarté sont impossibles à concilier car la première implique longueurs et détails
- Exhaustivité et applicabilité de même car on se heurte toujours aux détails qui bloquent tout

### **Seule la clarté est compatible avec l'applicabilité en sacrifiant un peu d'exhaustivité**

**Cela impose de faire confiance aux individus**

**Ce qui entraîne responsabilité et satisfaction des acteurs**

**initiative et dynamisme du système**

**avec seulement quelques dérapages qu'il faut sanctionner  
en valorisant d'abord les comportements exemplaires**

## **C'est le parti que nous avons délibérément pris dans les propositions ci-après**

# 1. Besoins d'information

Ce livrable a été rédigé à la demande de la Direction Générale de la Valorisation de la Recherche du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique.

En effet, les laboratoires et les unités de recherche n'ayant pas la culture de la propriété industrielle ne voient pas la nécessité d'informer leur tutelle des actions qu'ils mènent et qui seraient susceptibles d'avoir un impact sur la valeur des inventions auxquelles ils pourraient être associés.

Nous avons délibérément choisi de rédiger ce document de manière très sobre, sans commentaires excessifs, afin de ne garder que l'essentiel des procédures.

## 2. Rôle des structures locales de Valorisation

Nous aborderons les étapes suivantes en proposant à chacune d'entre elles la procédure la plus simple qui évite les redondances mais apporte l'essentiel.

### 2.1 Bases juridiques

#### 2.1.1 La loi d'orientation de 1996 :

Art. 6. - Les activités de recherche scientifique et de développement technologique sont entreprises par les établissements publics de recherche scientifique ainsi que les établissements d'enseignement supérieur et de recherche visés par la loi n° 89/70 du 28 Juillet 1989 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique

Art. 12. - Il est créé au sein des établissements publics de recherche scientifique des unités spécialisées chargées des relations avec les organismes économiques, sociaux et culturels, de la valorisation des résultats de la recherche et de l'institution d'un partenariat scientifique et technologique avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et avec les entreprises économiques. L'organisation et les modalités de fonctionnement desdites unités sont fixées par décret.

#### 2.1.2 Confirmation de la mission de l'ANPR dans la Loi du 26 juillet 2010 :

« L'agence nationale de la promotion de la recherche scientifique a notamment pour mission de :

- contribuer à la mise en œuvre des programmes nationaux de recherche,
- appuyer la création et le suivi des bureaux de valorisation et de transfert de technologie,
- assister les structures publiques de recherche dans les domaines de la propriété intellectuelle, de la valorisation des résultats de la recherche et du transfert de technologie,
- appuyer l'exécution de la gestion financière des projets liés aux activités de recherche contractuelle,
- diffuser des programmes et des mécanismes liés à la valorisation des résultats de la recherche, au transfert de technologie ainsi qu'à la promotion de la culture de l'innovation technologique, »

### 2.2 Déclinaison territoriale :

#### 2.2.1 Un Bureau de Transfert de Technologie dans chaque établissement

Nous reprenons ici pour la clarté de ce document les préconisations faites par Christian PILLOT dans le livrable A

Nous pensons qu'il faut dans chaque établissement où se développe l'offre technologique (Universités, centres publics de recherche, centres techniques et technopôles) un Bureau de Transfert de Technologie.

Ce bureau peut prendre la forme la plus simple d'un correspondant, chargé de cette mission. Dans des établissements plus importants, il regroupera plusieurs personnes.

Il peut même parfois regrouper plusieurs établissements sur un même site, par exemple au niveau d'une université si ses divers établissements, Facultés et écoles sont proches. L'essentiel est que chaque chercheur puisse aller rencontrer le Bureau de Transfert de Technologie à pied depuis son laboratoire.

Ces personnes sont désignées par l'établissement. Elles conservent leur statut mais bénéficient de reconnaissances particulières vu la mission qui leur est confiée.

- Ils sont « chargé de mission » auprès de leur Président, Vice-Président chargé de la recherche ou Directeur d'établissement à qui ils rendent compte régulièrement
- Ils perçoivent une prime, en fonction de leur grade, comparable aux primes accordées aux participants aux contrats européens :

	Indemnité <b>maxi</b> brute DT/mois
<b>Coordinateur du projet</b>	600
<b>Professeur</b>	480
<b>Maitre de conférences</b>	480
<b>Maitre-Assistant</b>	360
<b>Assistant</b>	360
<b>Ingénieur</b>	360
<b>Cadre administratif et financier</b>	300
<b>Technicien</b>	180
<b>Ouvrier</b>	120

- Ils disposent d'un budget de fonctionnement attribué par leur établissement qui peut être complété par des subventions de l'ANPR
- Ils perçoivent des remboursements de frais en cas de mission en dehors de leur ville
- Leur activité au service du transfert est prise en compte dans leurs rapports d'activité de recherche ainsi que dans leur évolution de carrière : une circulaire du ministre de la recherche devrait préciser les modalités de cette prise en compte (décharge totale ou partielle, contingent de promotion spécifique, rapports de leur Président...)
- Ils peuvent exceptionnellement bénéficier de décharges de service d'enseignement mais en général, ces décharges ne sont pas favorables car elles rendent plus délicates le retour sur leurs fonctions antérieures (d'autres ont pris la place). Le plus souvent, comme le démontrent le benchmark international, les agents de valorisation préfèrent travailler plus et gagner plus.

Les missions du BuTT sont simples

- apporter aux chercheurs et aux entreprises un accompagnement élémentaire
- Connaissances et contact avec les laboratoires, les entreprises, les organisations...
- mise en relation à la demande des laboratoires ou des entreprises,
- connaissance des règles en vigueur
- sensibilisation à la propriété industrielle,
- information sur les aides disponibles,
- mise à disposition de guides pour la contractualisation,
- accompagnement des partenaires
- guichet d'accès aux compétences en réseau.

**Le BuTT n'est spécialiste en rien, sauf peut-être en management  
avec un minimum de culture sur tout  
afin d'être le référent qui a la confiance des acteurs  
car il sait orienter vers les bons partenaires au bon moment**

## **2.2.2 L'ANPR met en place un bureau d'assistance et d'animation du réseau des BuTT**

avec le soutien de l'INNORPI, de l'API et des Ministères concernés par la recherche publique avec un pool d'experts à temps plein et sous régie pour assister les BuTTs (marketing, juridique, P.I., gestion...) et leur proposer des moyens matériels (subvention d'équipement, formations....).

Cette équipe de quelques personnes comporte les spécialités suivantes autour d'un animateur :

**Informatique** : Conseil technique, Bases de données fédérées, sites collaboratifs, blog, facebook et tweeter.....

**Juridique** : Lois, Décrets, Règlements et arcannes administratives

**Propriété intellectuelle** : Intermédiaire entre les BuTTs, les Conseils en Brevet et la DGVRP pour la prise en charge

**Marketing** : Conseil en communication, relations presse, évènements, matériel (logo, carte de visite, plaquettes...)

**Gestion** : du BuTT et aussi des conventions si besoin

Outre l'assistance apportée par ce bureau central, l'ANPR apporte au BuTT, à travers une subvention versée à l'établissement vu le budget qui lui est attribué par le MESRS qui permet de compléter les moyens de fonctionnement attribué au BuTT par son établissement de tutelle.

## **2.2.3 Les Technopôles impulsent les coopérations régionales**

Au niveau des régions, les BuTT organisent leur dialogue grâce au soutien des Technopôles chargés par l'art 2 de la Loi du 3 mai 2001 du « *soutien de la coopération et de la complémentarité entre les unités de recherche, de formation, de production et de développement* »





## **2.2.4 Rôle des BuTTs dans le suivi de la P .I. avec les tutelles**

Les BuTTs ont un rôle essentiel dans la détection des brevets potentiels et dans les premières phases de détection et d'évaluation avant transmission à la DGVRP qui a en charge la gestion et le suivi de la Propriété Intellectuelle des résultats de la Recherche issus des laboratoires publics sous la tutelle des ministères concernés par la recherche (MESRS mais aussi les autres tels que ceux de la Santé, des TIC ou de l'Agriculture, etc...)

Pour assurer cette mission, les BuTT assisteront les laboratoires pour

1. La préparation des rapports d'activité des laboratoires concernant la valorisation
2. La préparation des conventions de partenariat de recherche :
  - cotutelle
  - consortium
  - contrat de prestation de conseil ou de service
  - contrat de recherche partenariale
  - MOBIDOC
3. La détection d'une possibilité de valorisation
4. La transmission avec avis de la demande auprès de la DGVRP de dépôt de brevet en Tunisie ou à l'étranger

Les BuTTs aideront à la rédaction et récupéreront les 4 documents présentés en annexe qu'ils transmettront aux services compétents du MESRS et éventuellement des autres ministères concernés :

-  Rapports d'activité des laboratoires
-  Déclaration de signature d'une convention de partenariat
-  Déclaration d'une valorisation potentielle
-  Demande de dépôt de brevet

**Au-delà, les décisions et le suivi de la Propriété Industrielle relèvent de la responsabilité de la DGVRP qui tiendra bien sûr informés les BuTT et auxquels elle pourra faire appel en tant que de besoin**

## **2.3 Le rôle de la DGVRP**

La DGVRP devrait développer en son sein une cellule professionnelle de suivi de la P.I. issue des laboratoires publics avec pour mission :

8. Réception et archivage des déclarations de valorisation potentielle

9. Réception des demandes de brevet transmises par le réseau des BuTTs
10. Instruction et évaluation, décision de dépôt
11. Financement de l'assistance d'un Conseil en P.I. pour la confirmation de brevetabilité, la rédaction et le dépôt auprès de l'INNORPI d'une demande de brevet Tunisien
12. Recherche de licenciés (courtage des brevets)
13. Accompagnement des négociations de cession de licence d'exploitation
14. Collecte et distribution des redevances selon les lois en vigueur et les accords contractuels.

Pour le point 4, deux actions sont nécessaires :

- a. Piloter l'agrément par les Ministères de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le Ministère de l'Industrie d'un corps de Cabinets de Conseillers en PI (CCPI) sur la base d'une double compétence
  - Formation juridique minimale en P.I (Master tunisien ou étranger reconnu, formation spécialisée type CEIPI.)
  - Compétence technique (diplôme d'ingénierie) par association ou coopération contractuelle
- b. Encourager le recours systématique aux Conseils en Propriété Industrielle en mettant en place une prise en charge pour les laboratoires et en portant à 5000 DT l'aide à l'étude de brevetabilité, rédaction et dépôt du brevet à l'INNORPI.

### **3. Rapport d'activité des laboratoires**

Il apparaît sur le modèle de cette déclaration annuelle diffusée par le MESRS que l'exploitation de ces déclarations en vue du soutien à la propriété industrielle serait d'un intérêt considérable.

Il serait particulièrement important que les cellules d'établissement de valorisation aient accès à ces données afin de ne pas déranger une fois de plus les laboratoires et les chercheurs pour obtenir les mêmes données.

C'est pour cela que nous suggérons que les BuTTs assistent les laboratoires dans leur rédaction si ceux-ci le demandent, recueillent ces déclarations et les transmettent au Ministère sous couvert de leur Présidence ou Direction.

### **4. Déclaration d'une convention de partenariat**

**L'assistance de la cellule locale de valorisation devrait être sollicitée avant signature par le Président, le doyen ou le directeur au nom de l'établissement disposant de la personnalité juridique seul habilité à signer au nom de l'établissement de par les statuts avant toute signature d'une convention**

- a. de cotutelle
- b. de consortium
- c. de contrat de prestation de conseil ou de service
- d. de contrat de recherche partenariale
- e. de MOBIDOC

Cela entraîne la rédaction d'une fiche par l'agent de valorisation dont copie sera annexée lors de la présentation à la signature.

Visée par le signataire, la fiche sera archivée par la cellule de valorisation et une copie transmise à la DGVRR

***La déclaration de convention tient en une page et est proposée en annexe***

### **5. Déclaration d'une valorisation potentielle**

À tout moment au cours d'une recherche,

- soit à l'initiative d'un chercheur suite aux actions de sensibilisation menées par les agents de valorisation
- soit à l'initiative de l'agent de valorisation au cours d'une de ses visites périodiques

Il peut être envisagé ou imaginé une exploitation industrielle ou commerciale d'un élément issu de la recherche en cours

C'est le moment d'ouvrir un dossier de valorisation très simple permettant d'ouvrir le dialogue entre le laboratoire et les agents locaux de valorisation.

En effet, il est très important que l'agent remplisse lui-même l'essentiel des items car le chercheur est rarement capable de le faire correctement.

***La déclaration de valorisation potentielle proposée en annexe tient en une page***

## **6. Dépôt de demande de brevet en Tunisie ou à l'étranger**

Nous avons choisi une déclaration d'invention qui ne contient que l'essentiel pour ne pas effaroucher le chercheur.

Les éléments essentiels au départ sont un descriptif sous forme libre qui sera complété par l'agent de valorisation selon une déclaration plus détaillée avant la transmission du dossier si la première étude de brevetabilité donne une suite favorable.

Une liste spontanée des inventeurs avec leur taux de participation à l'invention est également demandée mais elle pourra être revue avec l'agent de valorisation.

***La déclaration de demande de brevet présentée en annexe tient en 2 pages***

Si le BuTT décide de **la** transmettre à la DGVR, il préparera avec le(s) chercheur(s) la forme lourde avec le plus d'éléments **possibles inspirés** du dossier joint en annexe. Elle pourra être **transmise** par la DGVR au Conseil en P.I. si la DGVR décide de prendre en charge.

En cas de refus de prise en charge au niveau de l'établissement, le chercheur pourra faire appel auprès de la DGVR.

En cas de refus de prise en charge par la DGVR, les chercheurs seront libres, conformément à la loi, de déposer les brevets à leur frais et en leur nom.





## 7. Annexes

### 7.1 Rapport d'activité des laboratoires

# Production Scientifique et Formation Diplômante : RAPPORT annuel

#### I- IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE DE RECHERCHE

- Université :	
- Établissement :	
- Dénomination du LR ou de l'UR :	
- Code LR/UR :	
- Discipline* :	
- Responsable du LR ou de l'UR :	
- Grade :	- Fonction : - Établissement :
- Tél :	- Fax : - Mobile:
- E-mail :	
- Site Web du LR/UR :	

(\*) Lettres, Arts et cultures, Sciences juridiques et politiques, Sciences de l'homme et de la société, Sciences économiques et de gestion, Sciences médicales, Sciences biologiques, Sciences de la Terre, Sciences de l'environnement, Sciences de la mer, Sciences de l'eau, Sciences des matériaux, Sciences et Techniques de l'Ingénieur, Sciences agronomiques, Biotechnologies, Mathématiques, Chimie, Physique, Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication.

Date : ..... / ..... / .....

*Signature du responsable du LR ou de l'UR*

II- LISTE DES MEMBRES DU LR OU DE L'UR

**NB :** - Tout chercheur doit remplir une «Fiche individuelle» à joindre en annexe.  
 - Tout chercheur, faisant partie d'un LR ou d'une UR, ne peut faire partie d'une autre structure de recherche.  
 - Le n° de la CIN de chaque chercheur est obligatoire sous peine de ne pas être pris en considération.

a - Enseignants-chercheurs permanents (corps A et B) et doctorants :

Corps A :

(Insérer autant de lignes que nécessaire)

Grade <sup>(1)</sup>	Nom et prénom	N° C.I.N <sup>(2)</sup>	Établissement	Université
Professeurs				
Maitres de conférences				

: Nombre total des enseignants-chercheurs du corps A : .....

Corps B :

(Insérer autant de lignes que nécessaire)

(1) et

Grade <sup>(1)</sup>	Nom et prénom	N° C.I.N <sup>(2)</sup>	Établissement	Université
Maitres assistants				
Assistants				

grades équivalents.

<sup>(2)</sup>Obligatoire.

: Nombre total des enseignants-chercheurs du corps B : .....

**Doctorants** (préparant une thèse de doctorat es-sciences):

Tout doctorant doit fournir obligatoirement une attestation d'inscription au titre de l'année universitaire (2014/2015)

(Insérer autant de lignes que nécessaire)

Nom et prénom	N° C.I.N <sup>(3)</sup>	Établissement-Université	Année de la première inscription	Nom et prénom de l'encadreur

: Nombre total de doctorants : .....

**b- Cadres ayant un grade équivalent ou homologue au grade d'assistant de l'enseignement supérieur<sup>(4)</sup>**

(Insérer autant de lignes que nécessaire)

Nom et prénom	N° C.I.N <sup>(3)</sup>	Qualité <sup>(4)</sup>	Établissement

<sup>(3)</sup>Obligatoire.

<sup>(4)</sup> Résidents en médecine, ingénieurs, médecins, médecins vétérinaires et autres.

: Nombre total des cadres : .....

**TOTAL GENERAL (I)+(II)+(III)+(IV) : .....**

c- Étudiants en mastère de recherche

*(Insérer autant de lignes que nécessaire)*

Nom et prénom	N°C.I.N <sup>(5)</sup>	Établissement-Université	Année de la première inscription	Nom et prénom de l'encadreur

<sup>(5)</sup>Obligatoire.

III- STRUCTURES DE RECHERCHE PARTENAIRES

*(Membres des autres structures de recherche)*

Nom et prénom du chercheur associé (partenaire scientifique)	Grade	Structure de recherche partenaire (dénomination, établissement et responsable)

IV - PRODUCTION SCIENTIFIQUE DE L'ANNEE 2014

Désignation	Nombre
Publications dans des revues scientifiques non indexées (à comités de lecture) <sup>1</sup> : Indiquer le nombre d'articles parus en 2014	
Publications dans des revues scientifiques indexées (à facteur d'impact) <sup>1</sup> : Indiquer le nombre d'articles parus en 2014	
Ouvrages scientifiques (livres à comité de lecture) <sup>2</sup> : Indiquer le nombre d'ouvrages édités en 2014	
Articles/chapitres d'ouvrages <sup>3</sup> : Indiquer le nombre d'articles/chapitres d'ouvrages parus en 2014	
Brevets d'inventions déposés auprès de l'Institut National de la Normalisation et de la Propriétés Industrielle (INNORPI) <sup>4</sup> : Indiquer le nombre déposé en 2014	
Brevets d'inventions déposés auprès des organismes internationaux de la propriété intellectuelle <sup>4</sup> : Indiquer le nombre déposé en 2014	
Obtentions végétales <sup>4</sup> Indiquer le nombre enregistré en 2014	

#### V - FORMATION DIPLOMANTE DE 2014

*(ne seront pris en considération que les membres du LR ou de l'UR préparant un diplôme)*

Désignation	Nombre de diplômes en cours de préparation <sup>5</sup>	Nombre de diplômes soutenus en 2014 <sup>6</sup>
Habilitation universitaire		
Agrégation hospitalo-universitaire		
Thèse de doctorat es-sciences		
Thèse de doctorat en médecine, pharmacie, médecine dentaire et médecine vétérinaire		
Mastère de recherche		
Mastère spécialisé		

## VI – ORGANISATION DES MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES EN 2014

(Les manifestations organisées par le LR ou l'UR)

Désignation	Nombre
Manifestations nationales*	
Manifestations internationales*	

\* En annexe, joindre obligatoirement une copie des pièces justificatives (brochures, dépliants, et autres).

## VII- OUVERTURE SUR L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE

(Partenariat socio-économique avec des industriels, groupements, centres techniques, ...)

Désignation	Nombre
Nombre de conventions/contrats signés en 2014 avec des partenaires socio-économiques nationaux*	
Nombre de conventions/contrats signés en 2014 avec des partenaires socio-économiques internationaux*	

\* En annexe, joindre obligatoirement une copie de chaque convention signée.

## VIII- COOPERATION SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE

(Participation à des projets de recherche dans le cadre de la coopération scientifique internationale)

Désignation	Nombre
Nombre de nouveaux projets initiés en 2014 dans le cadre de la coopération scientifique bilatérale*	
Nombre d'implications à des projets initiés en 2014 dans le cadre de la coopération scientifique multilatérale (PCRD et autres)*	

\* En annexe, joindre obligatoirement une copie de chaque convention signée.

## IX- RESSOURCES FINANCIERES PROPRES (AUTO-FINANCEMENT)

(Hors budget alloué par l'État)

Sources de financement	Montant parvenu au LR ou à l'UR en 2014 (DT)
Secteur privé	
Coopération internationale	
Autres sources (à préciser)	

X - ESPACES RESERVES A LA RECHERCHE (2014)

	Dans l'établissement même		Ailleurs		
	Nombre	Superficie	Nombre	Superficie	Établissement
Bureaux occupés					
Salles de manipulation, d'analyses, d'essais					
Salles de réunion, de documentation					
Magasins, ateliers					
Terrains d'expérimentation, champs de culture					
Halls ou hangars de stockage, dépôts					
Stations pilotes et autres facilités					

XI- EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES (2014)

XI-1- Équipements scientifiques opérationnels et disponibles

(Dont la valeur est entre 10 000 et 100 000 dinars)

(Insérer autant de lignes que nécessaire)

Nature de l'équipement utilisable	Lieu d'affectation

XI-2- Liste actualisée des équipements scientifiques lourds (valeur supérieure à 100 000 dinars) de votre structure de recherche et qui sont utilisés par d'autres équipes extérieures (en tant que fournisseurs de services)

Désignation de l'équipement lourd	Structure demandeur du service (public et privée)	Nature du service rendu

XI-3- Liste des équipements scientifiques lourds des autres structures de recherche et qui sont utilisés par votre équipe de recherche (en tant que demandeurs de services)

Désignation de l'équipement lourd	Structure de recherche fournisseur du service	Nature du service demandé

XII- EQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET ABONNEMENTS ELECTRONIQUES (2014)

Désignation	Nombre
Micro-ordinateurs disponibles et connectés à Internet	
Micro-ordinateurs disponibles et non connectés à Internet	
Nombre d'abonnements électroniques à des revues scientifiques indexées	

XIII- Reliquat du budget alloué au LR ou UR (Selon le modèle du tableau ci-joint)

- Université :	
- Établissement :	
- Dénomination du LR ou de l'UR :	
- Responsable du LR ou de l'UR :	



## Situation du reliquat de budget arrêté au 31 octobre 2014

(Sans compter la tranche allouée au titre de l'année 2014)

Rubrique	Crédits restants <sup>1</sup> (non consommés)	Crédits en cours d'engagement <sup>2</sup>	Reliquat des crédits non consommés nettes d'engagement <sup>3</sup> (3=1-2)
Équipements			
Sous-traitance			
Consommables et petits matériels			
Missions			
Stages			
Déplacement et hébergement			
Manifestations scientifiques			
Vacations			
Documentation et réseaux			
Maintenance et divers			
Total			

Responsable du LR/ UR

(Date et signature)

Le Responsable de l'Établissement

(Date, Cachet et signature)

**NB** : Les deux signatures sont obligatoires.

## PRODUCTION SCIENTIFIQUE DE L'ANNEE 2014

Annexe 1 : Publications parues en 2014 dans des revues scientifiques non indexées (à comités de lecture)

Liste des publications,

Copie de la première page de chaque publication parue (l'article définitif).

Annexe 2 : Publications parues en 2014 dans des revues scientifiques indexées (à facteur d'impact)

Liste des publications,

Copie de la première page de chaque publication parue (l'article définitif).

Annexe 3 : Ouvrages scientifiques (livres) édités en 2014

Liste des ouvrages édités,

Copie de la page de garde de chaque ouvrage édité.

Annexe 4 : Articles/chapitres d'ouvrages scientifiques parus en 2014

Liste des articles/chapitres parus,

Copie de la première page de chaque article/chapitre paru dans un ouvrage.

Annexe 5 : Brevets d'inventions déposés (INNORPI et autres organismes internationaux) en 2014

Copie de la pièce justifiant le dépôt de chaque brevet d'invention.

Annexe 6 : Obtentions végétales enregistrées en 2014

Copie du certificat de chaque obtention végétale.

## FORMATION DIPLOMANTE DE L'ANNEE 2014

Annexe 7 : Habilitations universitaires soutenues en 2014

Liste des habilitations soutenues,

Copie des pièces justifiant la soutenance (attestation de soutenance, page de garde des mémoires soutenus,...), avec mention obligatoire de la date de soutenance.

Annexe 8 : Agrégations hospitalo-universitaires (AgHU) soutenues en 2014

Liste des agrégations hospitalo-universitaires soutenues,

Copie des pièces justifiant la soutenance (attestation de soutenance, page de garde des mémoires soutenus,...), avec mention obligatoire de la date de soutenance.

Annexe 9 : Thèses de doctorat es-sciences soutenues en 2014

Liste des thèses de doctorat es-sciences soutenues,

Copie de la page de garde de chaque thèse de doctorat soutenue (*ou toutes autres pièces justifiant la soutenance*), avec mention obligatoire de la date de soutenance.

Annexe 10 : Thèses de doctorat es-sciences en cours de préparation

Liste des thèses de doctorat es-sciences en cours de préparation (selon le modèle du tableau ci-joint)

Copie des inscriptions pour chaque doctorant pour l'année universitaire 2014/2015.

Annexe 11 : Thèses de docteur en médecine, pharmacie, médecine dentaire et médecine vétérinaire **soutenues** en 2014

Liste des diplômes soutenus.

Annexe 12 : Mastères de recherche soutenus en 2014

Liste des mémoires de mastères de recherche soutenus,

Copie de la page de garde de chaque mémoire de mastère de recherche soutenu (*ou toutes autres pièces justifiant la soutenance*), avec mention obligatoire de la date de soutenance.

Annexe 13 : Mastères de recherche en cours de préparation

Liste des mastères de recherche en cours de préparation,

Copie des inscriptions pour chaque étudiant pour l'année universitaire 2014/2015

Annexe 14 : Mastères spécialisés/professionnels soutenus en 2014

Liste des mastères spécialisés/professionnels soutenus

Annexe 15 : Mastères spécialisés/professionnels en cours de préparation

Liste des mastères spécialisés/professionnels en cours de préparation.

Annexe 16 : Organisations des manifestations scientifiques en 2014

Copie des pièces justifiant l'organisation.

Annexe 17 : Conventions/contrats signés en 2014 avec des partenaires socio-économiques nationaux

Copie de chaque convention signée.

Annexe 18 : Conventions/contrats signés en 2014 avec des partenaires socio-économiques internationaux

Copie de chaque convention signée.

Annexe 19: Conventions signées en 2014 dans le cadre des projets de coopération scientifique bilatérale.

Copie de chaque convention signée.

Annexe 20 : Conventions signées en 2014 dans le cadre d'implications à des projets de coopération scientifique multilatérale (PCRD et autres)

Copie de chaque convention signée.

## Liste des sujets de thèses (es-sciences) en cours de préparation

## 7.2 Signature d'une convention

REPUBLIQUE TUNISIENNE

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

Direction Générale de la Valorisation des Résultats de la Recherche

# Signature d'une convention

### I- IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE DE RECHERCHE

- Université :	
- Établissement :	
- Dénomination du LR ou de l'UR :	
- Responsable du LR ou de l'UR :	
- Tél :	- Mobile:
- E-mail :	

Type de convention :	Cotutelle <input type="checkbox"/> Consortium <input type="checkbox"/> Conseil <input type="checkbox"/> Prestation de service <input type="checkbox"/> Recherche <input type="checkbox"/> Mobidoc <input type="checkbox"/>		
- OBJET :			
- Partenaire :			
- Adresse :			
- Contact :			
- Téléphone :		- Mobile:	
- E-mail :			

Date de saisie :

Nom et Visa du déclarant :

Nom et visa de  
l'agent de

valorisation :

Copie en annexe,

a relu la convention



### 7.3 Détection d'une possibilité de valorisation

REPUBLIQUE TUNISIENNE  
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,  
Direction Générale de la Valorisation des Résultats de la Recherche

Numéro d'ordre attribué
N <sup>o</sup>
Ouverture d'un dossier de valorisation

#### I- IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE DE RECHERCHE ET DU DECLARANT

- Université :	
- Établissement :	
- Dénomination du LR ou de l'UR :	
- Responsable du LR ou de l'UR :	
- Identité du déclarant	
- Responsabilité dans la structure	
- Tél :	- Mobile:
- E-mail :	

Type d'innovation	Produit <input type="checkbox"/> Procédé <input type="checkbox"/> Molécule <input type="checkbox"/> Espèce <input type="checkbox"/> Logiciel <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>		
- OBJET :			
- Éléments de l'analyse préalable			
- Demande d'avis à		transmise le :	
- Réponse reçue le		et vue avec le déclarant le :	
Suite donnée			
Date entrée	Nom et Visa du déclarant :	Nom et visa de l'agent de valorisation :	
Date classement	Nom et Visa du déclarant :	Nom et visa de l'agent de valorisation :	





## 7.4 Dépôt de demande de brevet en Tunisie ou à l'étranger

REPUBLIQUE TUNISIENNE

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,  
Direction Générale de la Valorisation des Résultats de la Recherche

Numéro du dossier de valorisation(*)
N <sup>o</sup>
Dépôt de brevet en Tunisie ou à l'étranger

(\*) En l'absence de dossier de valorisation, en ouvrir un au préalable

Date entrée	Nom et Visa du déclarant :	Nom et visa de l'agent de valorisation :
-------------	----------------------------	--

### I- IDENTIFICATION DU DECLARANT

- Université :	
- Établissement :	
- Dénomination du LR ou de l'UR :	
- Responsable du LR ou de l'UR :	
- Identité du déclarant	
- Tél :	- Mobile:
- E-mail :	

### II- IDENTIFICATION DES INVENTEURS

Nom et Prénom	Role dans l'invention	part attribuée en %

### II- IDENTIFICATION DE L'INVENTION

Type d'innovation	Produit <input type="checkbox"/> Procédé <input type="checkbox"/> Molécule <input type="checkbox"/> Espèce <input type="checkbox"/> Logiciel <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
-------------------	---

- OBJET :			
- Éléments de l'analyse préalable	Liberté d'exploitation :		
	Contexte technologique		
	Problème résiduel		
	Nouveauté		
	Inventivité		
Dépôt souhaité en Tunisie		Sinon, justifiez les pays choisis en pièce jointe	
- Demande d'avis à		transmise le :	
- Réponse reçue le		et vue avec le déclarant le :	
Suite donnée			
- Demande d'avis à		transmise le :	
- Réponse reçue le		et vue avec le déclarant le :	
Suite donnée			
- Demande d'avis à		transmise le :	
- Réponse reçue le		et vue avec le déclarant le :	
Suite donnée	Transmis avec avis favorable	(*)	en date du
	Transmis sans avis	(*)	en date du
	Classé	(*)	en date du
Date classement	Nom et Visa du déclarant :	Nom et visa de l'agent de valorisation :	

(\*) Ne signez que dans la case choisie

Pièces jointes : un dossier technique en format libre

## 7.5 Dossier complet de déclaration d'invention

**Titre du projet :**

**NOM Prénom du porteur de projet :**

Téléphone :

E-mail :

Laboratoire :

UMR / EA n° :

Tutelles :

Établissement hébergeur :

**Autres personnes ou structures impliquées :**

**THEMATIQUE (COCHER 1 ou 2 case(s))**

Chimie		Environnement		Instrumentation			
Matériaux		Bio-Santé		TIC		Logiciels	

**Comment définissez-vous l'invention :**

<b>Un nouveau procédé de fabrication</b>	<input type="checkbox"/>	<b>Un nouvel appareil ou machine</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Une nouvelle biotechnologie</b>	<input type="checkbox"/>	<b>Un nouveau logiciel</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Un nouveau produit</b>	<input type="checkbox"/>	<b>Un nouvel usage d'un produit ou procédé existant</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Un nouveau composé chimique</b>	<input type="checkbox"/>	<b>Une amélioration</b>	<input type="checkbox"/>

**Domaine technique / mots clés :**

TITRE DE L'INVENTION

---

DOMAINE TECHNIQUE DE L'INVENTION

---

DESCRIPTION DU PROBLEME TECHNIQUE

---

Quel problème technique veut-on résoudre par cette invention ?

ETAT DE LA TECHNIQUE

---

Comment ce problème est-il résolu actuellement ?

OBJET DE L'INVENTION ET SES AVANTAGES

---

Quelles solutions nouvelles proposez-vous ?

Quels sont les avantages par rapport à l'état de la technique ?

APPLICATIONS POTENTIELLES

---

Quelles sont les utilisations possibles de l'invention ? Quel est le marché selon vous ?

CLIENTS POTENTIELS

---

A qui s'adresse l'invention ? Qui pourrait l'acheter ? À quels prix ? Quels seraient les volumes vendus. En Tunisie, en Europe, dans le Monde....

MOTS CLES ANGLAIS CARACTERISTIQUES DE L'INVENTION

---

EXPOSE DETAILLE D'AU MOINS UN MODE DE REALISATION

---

FIGURES / ILLUSTRATIONS

---

Schémas décrivant et permettant de comprendre l'invention :

LIMITES OU DEFANTS DE LA SOLUTION RETENUE / PROBLEMES RESTANT A RESOUDRE

---

Quelles sont les limites de l'invention ?

Reste-t-il des problèmes à résoudre pour réaliser ou améliorer l'invention ?

ETAT D'AVANCEMENT DE LA TECHNOLOGIE

---

Quel est le niveau de développement de l'invention ?

Disposez-vous de résultats suffisants permettant de convaincre un partenaire industriel ou financier de s'investir dans la valorisation de l'invention ?

Si non, quels sont les travaux à réaliser pour que l'invention soit attractive ?

#### ARGUMENTS POUR LA VALORISATION

---

Décrire les résultats qui permettront à un partenaire industriel et/ou financier de s'investir dans la valorisation.

#### DIVULGATIONS FAITES

---

- Publications écrites, rapports, actes de conférences... :
- Présentations orales, soutenance de thèse... :
- Posters :
- Site internet, communication d'e-mail :
- Autres divulgations :

**Note** : Merci de fournir un exemplaire de chaque publication

**Rappel** : Toute divulgation, par vous-même ou par d'autres, antérieure au dépôt de la demande de brevet, rend impossible la protection de votre invention par brevet.

#### DIVULGATIONS PREVUES / URGENCE A DEPOSER LA DEMANDE PRIORITAIRE

---

Quelles sont les divulgations prévues, pour quelle date ?

Est-il urgent de déposer une demande de brevet ?

#### BREVETABILITE

---

Une étude de brevetabilité a-t-elle été faite ?

Par qui ?

Avec quels outils (espacenet, Google patents, internet, Qpat, LST...) ?

Quels sont les documents pertinents ? Conclusions sur la brevetabilité ?

**Remarque :** Nous restons à votre disposition pour vous accompagner dans votre recherche documentaire. Vous trouverez en annexe les liens vers des bases de données disponibles sur internet et sur les critères de brevetabilité.

#### CONTREFAÇON

---

La contrefaçon est-elle détectable à partir de l'analyse d'un objet commercialisé par un éventuel contrefacteur ?

Faut-il mettre en place une expertise technique difficile ou coûteuse pour prouver l'existence d'une contrefaçon ?

Quels moyens peuvent être employés pour détecter une contrefaçon ?

#### LIBERTE D'EXPLOITATION

---

L'exploitation de l'invention nécessite-elle la prise de licence d'autres brevets appartenant à des tiers ?

#### RISQUES DE CONTOURNEMENT / SOLUTIONS ALTERNATIVES

---

Existe-t-il des solutions alternatives (même technologiquement très différentes) à l'invention permettant d'obtenir les mêmes résultats ? Le coût est-il similaire ou inférieur ?

#### CAHIER DE LABORATOIRE

---

Tenez-vous à jour un cahier de laboratoire ?

#### GESTION DE LA CONFIDENTIALITE

---

Quelles mesures mettez-vous en œuvre pour assurer la confidentialité ?

#### CONTEXTE CONTRACTUEL D'OBTENTION DE L'INVENTION

---

L'invention a-t-elle été obtenue dans le cadre d'un contrat ? Préciser lesquelles (subventions, contrat de recherche, accord de transfert de matériel...).

Merci de transmettre copie des contrats concernés.

#### INFORMATION SUR LES INVENTEURS

---

Note : Veuillez lister tous les inventeurs (y compris industriels dans le cadre de partenariats) - pour plus de 4 inventeurs, merci de copier-coller le tableau à la suite.

	Inventeur 1	Inventeur 2	Inventeur 3	Inventeur 4
<b>NOM</b>				
<b>Prénom</b>				
<b>Organisme employeur au moment de l'invention</b>				
<b>Statut au moment de l'invention</b>				
<b>Fonction au moment de l'invention</b>				
<b>Laboratoire au moment de l'invention</b>				
<b>Tutelles au moment de l'invention</b>				
<b>Adresse professionnelle actuelle</b>				
<b>Téléphone</b>				
<b>e-mail</b>				

FICHE DE REPARTITION DES PARTS DE CONTRIBUTION INVENTIVES ENTRE INVENTEURS

**Important : Lister tous les inventeurs :**

	Inventeur 1	Inventeur 2	Inventeur 3	Inventeur 4
<b>NOM</b>				
<b>Prénom</b>				
<b>Taux de participation à l'invention (%)</b>				
<b>Adresse personnelle</b>				
<b>Nationalité</b>				
<b>Description de votre contribution inventive</b>				
<b>Circonstances de réalisation (voir annexe A)</b>				
<b>Fait à</b>				
<b>Date de signature</b>				
<b>Signature</b>				

AVIS DU DIRECTEUR DE LABORATOIRE

<b>Avis du Directeur de laboratoire / commentaires</b>	
<b>Nom</b>	
<b>Date</b>	
<b>Signature</b>	



ANNEXE A - CLASSEMENT DE L'INVENTION

<b>Circonstances de réalisation et classement proposé</b>	<b>Code classement</b>	<b>Identifier le classement de l'invention tel qu'il vous apparaît et reporter son code dans le tableau « inventeurs »</b>
<b>Invention propriété de l'employeur</b>	A	Dans l'exécution de mon contrat de travail lequel comporte une mission inventive correspondant à mes fonctions effectives.
	B	Dans l'exécution des études et recherches qui m'ont été explicitement confiées (note de service, etc...).
<b>Invention propriété du salarié ouvrant droit d'attribution à l'employeur</b>	C	Dans le cours de l'exécution de mes fonctions alors que mon contrat de travail ne comporte pas de mission inventive.
	D	Dans le cours de l'exécution de mes fonctions lesquelles ne correspondent pas à la mission inventive que peut comporter mon contrat de travail.
	E	En dehors de mes fonctions, mais grâce à la connaissance ou l'utilisation de techniques ou de moyens spécifiques à l'entreprise ou de données procurées par elles.
	F	En dehors de mes fonctions mais dans le domaine des activités de l'entreprise.
<b>Invention propriété du salarié</b>	G	En dehors de mes fonctions et en dehors du domaine des activités de l'entreprise et sans connaissance ni utilisation de techniques ou de moyens spécifiques à l'entreprise ou de données procurées par elle.